

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le

S L O

ID : 026-212600589-20221013-2022_189_DC_CSP-AR

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
VILLE de
BOURG-lès-VALENCE

DÉCISION DU MAIRE 2022-189-DC-CSP

Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,

Vu les dispositions de l'article L2122-22 5° du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant que la Commune souhaite renouveler son parc ancien de minibus municipaux destinés au transport d'adultes, de sportifs et d'enfants dans le cadre d'activités **municipales** telles que principalement nos accueils de loisirs, ou d'activités **associatives**, et notamment sportives, culturelles ou de loisirs.

Considérant que la commune a lancé une consultation auprès de plusieurs sociétés et organismes spécialistes de la location (sur une durée initiale de 3 ou 4 ans) avec régie publicitaire associée finançant pour le compte de la Commune les coûts de location,

Considérant qu'après analyse des 2 candidatures reçues, celle de la **société INFOCOM-FRANCE incluant le G.I.E FRANCE COLLECTIVITES INVEST** basée respectivement à AUBAGNE et SAINT LAURENT DU VAR et celle de la **société VISIOCOM-TRAFICOMMUNICATION**, basée à MERIGNAC, l'offre de la **société INFOCOM-FRANCE associée à son G.I.E. FRANCE COLLECTIVITES INVEST** apparaît comme la plus pertinente et en phase avec le cahier des charges établi ;

DECIDE

Article 1 :

- De conclure avec le **G.I.E FRANCE COLLECTIVITES INVEST** basée à SAINT LAURENT DU VAR (06705), allées des informaticiens des **contrats de location d'une durée de 4 années** portant sur **3 véhicules de type minibus 9 places dont 2 équipés d'un attelage, pour un montant de loyer de 490,00 € HT mensuels pour 2 des véhicules, et 500,00 HT mensuels pour le 3ème véhicule (en version rallongée) ;**

- **De conclure en parallèle et simultanément avec la société INFOCOM-FRANCE** basée à AUBAGNE, 510 avenue des Jouques, **3 contrats de régie publicitaire sur véhicule loué** permettant à la société INFOCOM-FRANCE de disposer à titre exclusif de la régie publicitaire pour chacun des 3 véhicules, **aux fins de couvrir pour le compte de la Commune de Bourg-lès-Valence l'intégralité des loyers desdits véhicules dûs au G.I.E FRANCE COLLECTIVITES INVEST ;**

Article 2: la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à BOURG-LES-VALENCE, le **13 OCT. 2022**

Le Maire,

Marlène MOURIER



Acte certifié exécutoire

Transmis en Préfecture le : 14/10/2022

Publié le : 14/10/2022